

## Extrait du Registre des délibérations du 26 janvier 2018

Date de publication : 2 février 2018	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de convocation : 18 janvier 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 75 Votes : Pour : 75 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 26 janvier 2018, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Saint Michel en l'Herm (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Esnandes : Francine BEAUMELLE et Jocelyne MARIE ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuaille d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Bessines : Brigitte SOLDERA ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; Vallans : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon sur Mer : Didier PLAIRE ; Angles : Joël MONVOISIN ; Benet : Daniel DAVID ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Champagné les Marais : Noël FARDIN ; Chasnaïs : Chantal RABILLER ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; La Faute sur Mer : Patrick JOUIN ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'Île d'Elle : Joël BLUTEAU ; Lairoux : Pierre CHABOT et Gérard BARBOT ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Longeville sur Mer : Thierry MONNIER ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Mareuil sur Lay Dissais : Jean-Louis ROULLEAU ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Jackie BRAND ; Oulmes : Marc RANDONNET ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rosnay : Hubert MACQUIGNEAU ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; Triaize : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORSTEL, Véronique LAPREE, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Christian AIME

### Budget primitif 2018 : budget annexe éditions documentaires



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Budget primitif 2018 : Budget annexe éditions documentaires

### Contexte

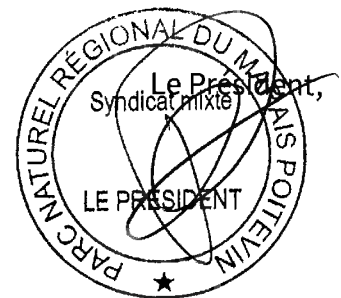
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est voté par l'assemblée délibérante.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de procéder à l'adoption du Budget Primitif 2018 d'un montant global de **10 000 €**, ce budget étant voté par chapitre.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre à la somme de 10 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Pierre-Guy PERRIER